

Le service « Gérer mes biens immobiliers » évolue.

En 2022, grâce au service Gérer mes biens immobiliers :

 vous faites des travaux ? Réalisez toutes vos **démarches fiscales directement en ligne** à l'achèvement de vos travaux;

 procédez simplement à vos déclarations foncières via un **parcours simplifié et guidé**.

Plus d'informations sur les travaux.

Certains travaux entraînent une modification de votre situation fiscale. Il s'agit :

- des **constructions nouvelles** (garage, piscine, terrasse...);
- des **changements de consistance (agrandissement, aménagement des combles, surélévation, démolition (totale ou partielle))**;
- des **changements d'affectation** (bureaux transformés en habitation...).

Plus besoin de vous déplacer, vous pouvez désormais mettre à jour votre situation fiscale dans votre espace particulier ou professionnel sur **impots.gouv.fr**

Espace sécurisé

personnel

Déclaration des

évolutions fiscales

Démarches simplifiées

grâce à un formulaire

pas à pas

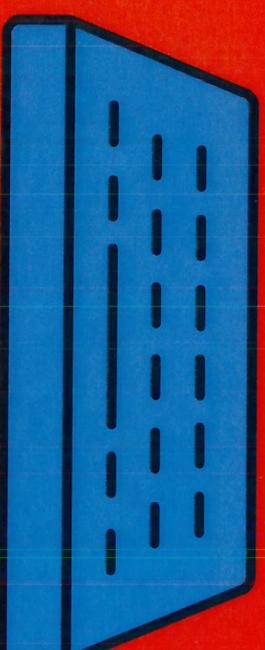
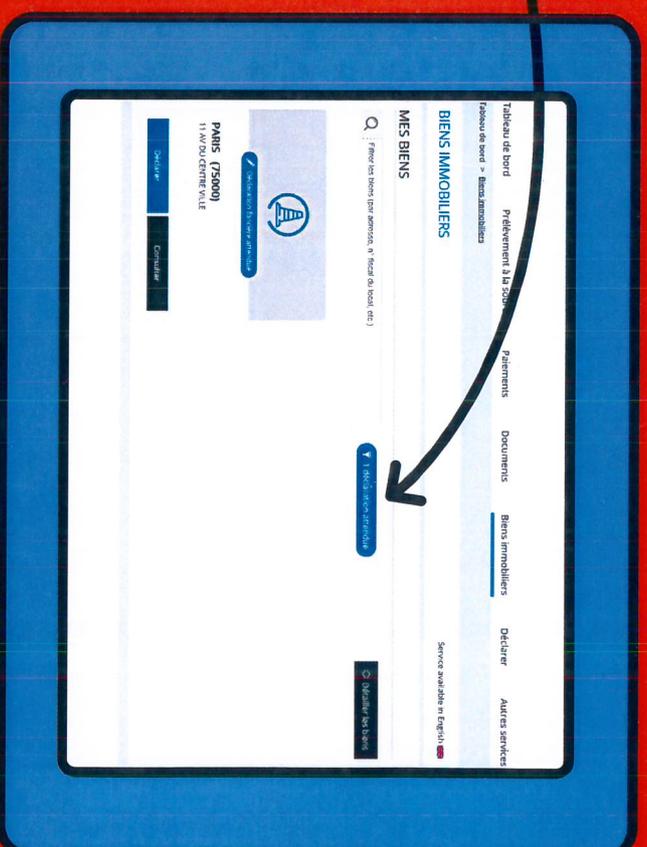
Parcours guidé en

plusieurs étapes pour

ne pas perdre le fil

Préremplissage

des informations



Dès la validation de votre permis de construire, vous serez accompagné tout au long de votre construction ou vos aménagements jusqu'à votre déclaration foncière à l'achèvement des travaux.

Pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire) déposées à compter du 1^{er} septembre 2022, votre déclaration inclura aussi les informations nécessaires au calcul des taxes d'urbanisme, dans **un parcours unique simplifié**.



Comment y accéder ?

- **se connecter** à son espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr ;
- **cliquer** sur l'onglet « Gérer mes biens immobiliers » ;
- **scanner** le QR code :



Vous êtes propriétaire ?

L'espace de gestion des biens immobiliers s'enrichit pour vous.



Le service « Gérer mes biens immobiliers » vous permet :

- de **consulter** les caractéristiques de l'ensemble de vos biens immobiliers bâtis ;
- de **lancer et suivre vos démarches** fiscales de façon simplifiée et sécurisée.

En 2022, votre espace sécurisé disponible sur impots.gouv.fr continue d'évoluer.